Croyance

②

CE QUI DISTINGUE LE MUSULMAN DU POLYTHÉISTE



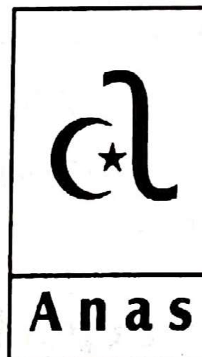
L'imam Muhammad Ibn ʿAbdul-Wahhâb

1,50

مَا يَتَمَيَّزُ بِهِ المُسْلِمُ عَنِ المُشْرِكِ

CE QUI DISTINGUE LE MUSULMAN DU POLYTHÉISTE

l'imam Muhammad Ibn ʿAbdul-Wahhâb
(*Qu'Allah lui accorde Sa miséricorde*)



Anas

Traduction : Othman Naygîry
Revue par Yaqub Leenen

2ème édition, Muharram 1424 - Mars 2003

الطبعة الثانية – محرم 1424 هـ – 2003 م

ISBN 9960-36-919-5 Dépôt légal no. 0700/21

Biographie de l'Auteur

L'imam, le cheikh Muhammad, fils d'Abdul-Wahhâb, fils de Sulaymân, fils d'Alî, fils de Muhammad, fils d'Ahmad, fils de Râshid, fils de Burayd, fils de Muhammad, fils de Mushrif, fils d'Umar, est un descendant de la tribu des *Banû Tamîm*.

Il est né dans le village d'*Uyayna* en l'an 1115 de l'hégire (1703 G.), dans une famille de gens de science, d'honneur et de religion. Son père était un grand savant et son grand-père Sulaymân ibn 'Alî était le savant de *Najd* - région centrale de l'Arabie - de son époque.

Muhammad apprit le Coran par cœur avant l'âge de dix ans, et il apprit le *Fiqh* hanbalite. Il était l'objet de l'admiration de son père, vu sa mémoire impressionnante.

Il consultait souvent les livres d'explication du Coran (*Tafsîr*) et de Hadith. Il fournissait des efforts pour apprendre la science jour et nuit.

Il entreprit de voyager pour acquérir la science dans la région de *Najd*, et vers *Mekka* où il étudia avec les savants ; puis, il continua son périple vers *Medina*, où il étudia notamment avec le cheikh cAbdullah ibn Ibrâhîm Al-Shammarî, et son fils Ibrâhîm Al-Shammarî, auteur du livre *Al-cAdhb ul-Fâ'idh fi-Sharh 'Alfiyyat il-Farâ'idh*, qui lui apprit les règles de l'héritage. Ce dernier lui fit rencontrer le cheikh du Hadith, Muhammad Hayât As-Sindî, avec qui il apprit les sciences du Hadith et ses rapporteurs (*cIlm ur-Rijâl*), et qui lui décerna l'autorisation d'enseigner les livres principaux tels que le *Sahîh Al-Bukhârî*, *Sahîh Muslim*, ...

Doté d'une grande intelligence, il consacra sa vie à étudier, à faire des recherches et à écrire. Il retenait avec une grande facilité tout ce qu'il lisait comme informations intéressantes et ne se lassait jamais d'écrire. Il a notamment recopié - rappelons que tout ceci se passe avant l'avènement de l'imprimerie en Arabie - de nombreux ouvrages d'Ibn Taymîyyah et de son élève, Ibn Qayyim al-

Jawzîyyah - qu'Allah leur fasse miséricorde - et l'on trouve ces précieux manuscrits conservés dans les musées.

A la mort de son père, il commença à prêcher ouvertement à la manière des Pieux Prédécesseurs (*as-Salaf*), le message essentielle de l'islam, *at-Tawh̲îd,* à dénoncer le polythéisme (*ash-Shirk*) sous toutes ses formes, les innovations (*al-Bida*^{c}) des sectaristes et les choses détestables (*al-Munkar*).

Les gens de la péninsule arabique étaient revenus à toutes sortes de pratiques idolâtres (*ash-Shirk*) et a fortiori, ne se conformaient que peu aux rituels (*al-Ah̲kâm*) de l'islam. Le cheikh les incita à retourner à l'islam des origines, celui du Prophète et des Compagnons.

Il retourna vers sa terre d'origine où il se heurta tout d'abord à des problèmes avec les notables, puis conclut une alliance avec le prince Muh̲ammad Ibn Sa^{c}ûd, prince de *Dir*^{c}*iyya*.

Ensemble, - grâce à Allah, puis - grâce à la *Da*^{c}*wah* du cheikh et l'autorité et la puissance

du prince, ils réalisèrent l'unité des tribus arabes, sous la bannière du *Tawhîd*.

Lorsqu'ils eurent épuisé tous les moyens pacifiques, et que certaines tribus faisaient encore obstacle à la propagation de la parole d'Allah, ils leur déclarèrent la guerre sainte qui prit fin en 1773 avec la conquête de Riyadh.

Le cheikh se consacra ensuite entièrement à l'enseignement et à l'écriture.

Son célèbre *Kitâb ut-Tawhîd* (Le Livre de l'Unicité) qu'il avait écrit à *Huraymala* trente ans plus tôt, était enseigné partout.

Il écrivit de nombreux essais et livres dont :

1- Le résumé du *Sahîh Al-Bukhârî*

2- *Kitâb ut-Tawhîd* (Le Livre de l'Unicité)

3- *Kashf ush-Shubuhât fit-Tawhîd* (L'élucidation des questions vagues concernant le *Tawhîd*)

4- *Kitâb ul-Kabâ'ir* (le Livre des Péchés Graves)

5- *Arba*^{c}*a Qawâ*^{c}*id fit-Tawhîd* (Quatre Règles Concernant l'Unicité)

6- Le résumé de *Zâd ul-Ma*^{c}*âd* (d'Ibn ul-Qayyim)

7- *Istinbât ul-Qur'ân* (Les Déductions faites à partir du Coran)
8- *Ahâdîth ul-Fitan* (les Traditions Concernant les Troubles)
9- *Mukhtasar as-Sîrat in-Nabawiyya* (le Résumé de la Biographie du Prophète)
10- *Fadhâ'il ul-Islâm* (Les Mérites de l'Islam)
11- *Usûl ul-Imân* (Les Fondements de la Foi)
12- *Tafsîr ul-Qur'ân* (Le Commentaire du Coran)
13- Le résumé de *al-Insâf*
14- Le résumé de *al-Sharh ul-Kabîr*
15- *Massâ'il ul-Jâhilîyya* (Les Questions Concernant les Pratiques de la Période Anté-Islamique)
16- *Mufîd ul-Mustafîd*
17- *Thalâthat ul-Usûl* (les Trois Principes Fondamentaux)
18- *Adâb ul-Mashî ila as-Salât* (La Façon dont il Convient de se Rendre à la Prière).

Avant de mourir, en 1206 de l'hégire (1792 G.), le cheikh Muhammad Ibn cAbdul-

Wahhâb verra le *Tawhîd*[1] régner sur la péninsule arabique et ses environs, les prêcheurs se multiplier, et les drapeaux des partisans du polythéisme (*Shirk*) et des innovateurs tomber.

Ses enfants cAbdullah, cAli, Hussayn et Ibrâhîm lui succédèrent dans la *Dacwah* et ses descendants (la famille Âl Cheikh), hommes de science et de piété, continuent encore aujourd'hui à jouer un rôle capital dans la vie religieuse de leur pays, occupant les rangs de ministre des Affaires Religieuses, Mufti et juges dans les tribunaux islamiques.

Nous demandons à Allah de préserver les bénéfices de cette *Dacwah*, de nous guider et de faire de nous des guides sur Sa voie, car c'est Lui le Garant du Succès, le Tout-Puissant.

---

[1] De nombreux détracteurs, innovateurs, adorateurs de tombes et autres ont prétendu que Muhammad Ibn cAbdul-Wahhâb était le fondateur d'une secte ou d'un mouvement - le Wahhabisme, prétendent-ils - alors que le cheikh ,'a jamais prêché autre chose que le retour à l'islam des origines, celui du Prophète Muhammad (ﷺ) et de ses Compagnons.



INTRODUCTION

Louanges à Allah Qui S'est manifesté dans les merveilles qu'Il a créées.

Il est Celui Qui transcende dans Son Essence et Ses Attributs tout ce qu'on Lui associe. Il a créé tout ce qui existe et rien n'échappe à Sa connaissance, même les choses les plus infimes tel que l'atome.

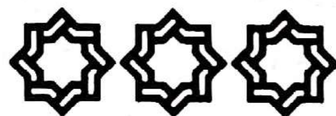
Louange, gloire et pureté à Lui. A Lui notre gratitude pour nous avoir guidés vers l'islam et pour nous avoir éloignés de toutes les déviations et de l'égarement.

J'atteste qu'il n'y a pas de divinité [digne d'adoration] en dehors d'Allah, Unique, sans aucun associé. Telle est l'attestation du monothéiste, vouée à Allah, matin et soir.

Et j'atteste que Mu<u>h</u>ammad est Son serviteur et Son envoyé ; il est le Prophète qui nous a apporté la religion droite. Et nous nous abreuvons à la source de son eau douce et limpide.

Seigneur, que Ta prière et Ton salut soient sur le prophète Mu<u>h</u>ammad, sur sa famille et sur ses nobles et vertueux Compagnons.

Des amis, de qui il ne m'a pas convenu de rejeter l'idée, m'ont demandé de leur rédiger un fascicule contenant quatre questions et quatre règles par lesquelles le musulman se distingue du polythéiste.



Règle no. 1

[Obéir à Allah et à Son Messager][2]

Celui Qui nous a créés et Qui nous a donnés forme, ne nous a pas abandonnés vainement.

Il nous a en effet envoyé un messager (le Prophète Muhammad) avec un Livre (le Coran) qui émane de Lui. Celui qui obéit aux injonctions du Coran sera un élu du paradis et quiconque désobéit a l'enfer pour demeure éternelle.

La preuve en est la parole d'Allah le Très-Haut :

﴿ إِنَّآ أَرْسَلْنَآ إِلَيْكُمْ رَسُولًا شَٰهِدًا عَلَيْكُمْ كَمَآ
أَرْسَلْنَآ إِلَىٰ فِرْعَوْنَ رَسُولًا ﴿١٥﴾ ﴾

« Nous vous avons envoyé un messager pour être témoin contre vous, de même que Nous avions envoyé un messager à Pharaon »[3]

---

[2] Les titres de chapitre entre crochets ont été ajoutés par le traducteur.

Et le Très-Haut dit :

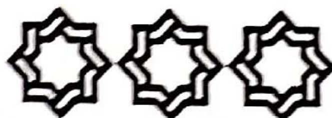
﴿وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ يُدۡخِلۡهُ جَنَّٰتٖ تَجۡرِي مِن

تَحۡتِهَا ٱلۡأَنۡهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَاۚ وَذَٰلِكَ ٱلۡفَوۡزُ ٱلۡعَظِيمُ ١٣

وَمَن يَعۡصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَيَتَعَدَّ حُدُودَهُۥ يُدۡخِلۡهُ نَارًا

خَٰلِدٗا فِيهَا وَلَهُۥ عَذَابٞ مُّهِينٞ ١٤﴾

« ... Et quiconque obéit à Allah et à Son messager, Il le fera entrer dans les jardins sous lesquels coulent des ruisseaux pour y demeurer éternellement. Et voilà la grande réussite ۞ Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, et transgresse Ses ordres, Il le fera entrer au Feu pour y demeurer éternellement. Et celui-là aura un châtiment avilissant. »[4]



---

[3] L'Enveloppé, v. 15.

[4] Les Femmes, v. 13-14.

Règle no.2

[Vouer à Allah un culte exclusif]

Allah - gloire et pureté à Lui - n'a créé toute la création[5] que pour qu'elle L'adore, en Lui vouant un culte exclusif. La preuve en est la parole du Très-Haut :

﴿ وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴾ (٥٦)

« ***Je n'ai créé les Jinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.*** »[6]

Et Il dit - gloire et pureté à Lui :

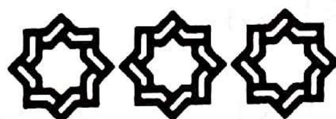
---

[5] Parmi sa création, Allah a créé les animaux, les êtres humains ainsi que les *Jinns* et les anges. Ces deux derniers groupes font partie d'un monde parallèle au nôtre, qui nous est invisible. [NdT]

[6] Qui Eparpillent, v. 56.

﴿ وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُواْ ٱللَّهَ مُخۡلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ حُنَفَآءَ وَيُقِيمُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤۡتُواْ ٱلزَّكَوٰةَۚ وَذَٰلِكَ دِينُ ٱلۡقَيِّمَةِ ۝٥ ﴾

« Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et d'acquitter la Zakât. Et voilà la religion de droiture. »[7]



[7] La Preuve, v. 5.

Règle no. 3

[Rejeter le polythéisme (Ash-Shirk)]

Sans aucun doute, lorsqu'un acte de polythéisme se mêle à l'adoration, celle-ci s'annule et n'est plus acceptée par Allah.

Et de tous les péchés, nous pouvons espérer le pardon, sauf du polythéisme. La preuve en est la parole du Très-Haut :

﴿ وَلَقَدْ أُوحِىَ إِلَيْكَ وَإِلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكَ لَئِنْ أَشْرَكْتَ لَيَحْبَطَنَّ عَمَلُكَ وَلَتَكُونَنَّ مِنَ ٱلْخَـٰسِرِينَ ﴿٦٥﴾ ﴾

« *En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : "Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine, et tu seras très certainement du nombre des perdants".* »[8]

Et Allah - gloire et pureté à Lui - dit :

---

[8] Les Groupes, v. 65.

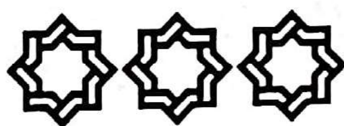
﴿ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُۚ وَمَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱفۡتَرَىٰٓ إِثۡمًا عَظِيمًا ﴿٤٨﴾ ﴾

« Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelqu'associé commet un énorme péché. »[9]

Et Allah - gloire et pureté à Lui - dit :

﴿ مَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدۡ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيۡهِ ٱلۡجَنَّةَ وَمَأۡوَىٰهُ ٱلنَّارُۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنۡ أَنصَارٖ ﴿٧٢﴾ ﴾

« … Quiconque associe à Allah [d'autres divinités], Allah lui interdit le paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs ! »[10]



---

[9] Les Femmes, v. 48. Voir aussi v. 116 de la même sourate.

[10] La Table Servie, v. 72.

Il fait partie des types de polythéisme que de croire en des divinités en dehors d'Allah, comme par exemple, croire en un astre, une personne, un prophète, une personne pieuse, un sorcier, un prédicateur, une plante, un animal ou tout autre objet, en croyant que cet objet d'adoration est capable par lui-même de produire un bien, ou qu'il peut écarter un mal, en l'invoquant ou en lui demandant de l'aide.

Allah dit dans le Coran :

﴿ مَّا يَفْتَحِ ٱللَّهُ لِلنَّاسِ مِن رَّحْمَةٍ فَلَا مُمْسِكَ لَهَا

وَمَا يُمْسِكْ فَلَا مُرْسِلَ لَهُۥ مِنۢ بَعْدِهِۦ ﴾

« ***Ce qu'Allah accorde en miséricorde aux gens, il n'est personne à pouvoir le retenir. Et ce qu'Il retient, il n'est personne à le relâcher après Lui...*** »[11]

Il dit encore :

---

[11] Le Créateur, v. 2.

﴿ وَإِن يَمْسَسْكَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُۥٓ إِلَّا
هُوَ ۖ وَإِن يُرِدْكَ بِخَيْرٍ فَلَا رَآدَّ لِفَضْلِهِۦ ﴾

« ***Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce...*** »[12]

Certes, Allah le Tout-Puissant, par cet attribut [le fait qu'Il détienne Lui Seul le bien et le mal] nous a obligés à ne demander de secours que de Sa part. Et l'on ne doit chercher aucune assistance autre que La Sienne, et toute invocation ne doit être adressée qu'à Lui.

A ce sujet, Allah dit :

﴿ قُل لَّن يُصِيبَنَآ إِلَّا مَا كَتَبَ ٱللَّهُ لَنَا هُوَ مَوْلَىٰنَا ۚ
وَعَلَى ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿٥١﴾ ﴾

« ***Dis : "Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous. Il est***

---

[12] Yûnus, v. 107.

notre Protecteur. C'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance". »[13]

Allah le Très-Haut dit, blâmant les gens du Livre[14] qui cherchaient le secours de cÎssâ (Jésus) et de cUzayr[15] - sur eux le salut - lorsqu'Allah les a frappés de la sécheresse et de la famine :

﴿ قُلِ ٱدْعُواْ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِهِۦ فَلَا يَمْلِكُونَ كَشْفَ ٱلضُّرِّ عَنكُمْ وَلَا تَحْوِيلًا ﴿٥٦﴾ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓ ۚ إِنَّ عَذَابَ رَبِّكَ كَانَ مَحْذُورًا ﴿٥٧﴾ ﴾

« Dis : "Invoquez ceux que vous prétendez [êtres des divinités] en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni de le détourner" ۞ Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes] le moyen qui les rapprochera le plus de leur Seigneur. Ils

---

[13] Le Repentir, v. 51.

[14] Les gens du Livre sont les juifs et les chrétiens.

[15] Un des prophètes qu'Allah a envoyé auprès des juifs.

espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté. »[16]

Allah le Très-Haut dit à Son Prophète :

﴿ قُلْ إِنَّمَآ أَنَا۠ بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰٓ إِلَىَّ أَنَّمَآ إِلَـٰهُكُمْ إِلَـٰهٌ وَٰحِدٌ ۖ فَمَن كَانَ يَرْجُوا۟ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَـٰلِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدًۢا ﴿١١٠﴾ ﴾

« ***Dis : "Je suis en fait un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un dieu unique ! Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse des bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur".*** »[17]

Le Très-Haut dit encore [par la bouche de Son Prophète] :

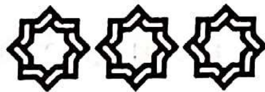
﴿ قُل لَّآ أَمْلِكُ لِنَفْسِى نَفْعًا وَلَا ضَرًّا إِلَّا مَا شَآءَ ٱللَّهُ ۚ وَلَوْ

---

[16] Le Voyage Nocturne, v. 56-57.
[17] La Caverne, v. 110.

كُنتُ أَعْلَمُ ٱلْغَيْبَ لَٱسْتَكْثَرْتُ مِنَ ٱلْخَيْرِ وَمَا مَسَّنِىَ
ٱلسُّوٓءُ ۚ إِنْ أَنَا۠ إِلَّا نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿١٨٨﴾

« Dis : "Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable (al-Ghayb), j'aurais eu des biens en abondance, et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient qu'un avertisseur et un annonciateur". »[18]



Font partie de ce genre de polythéisme, le fait de placer sa confiance en un autre qu'Allah, la prière, le vœu, et le sacrifice pour un autre qu'Allah.

Allah dit :

﴿ فَٱعْبُدْهُ وَتَوَكَّلْ عَلَيْهِ ﴾

---

[18] Al-Acrâf, v. 188.

« ... ***Adore-Le donc et place ta confiance en Lui...*** »[19]

Allah le Très-Haut dit :

﴿ وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱلْحَيِّ ٱلَّذِى لَا يَمُوتُ ﴾

« ***Et place ta confiance en le Vivant Celui qui ne meurt jamais...*** »[20]

Le Très-Haut dit encore :

﴿ وَعَلَى ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُتَوَكِّلُونَ ﴿١٢﴾ ﴾

« ... ***Et c'est à Allah que s'en remettent entièrement ceux qui ont confiance en Lui.*** »[21]

Le Très-Haut dit [pour marquer l'obligation de ne sacrifier que pour Lui] :

﴿ حُرِّمَتْ عَلَيْكُمُ ٱلْمَيْتَةُ وَٱلدَّمُ وَلَحْمُ ٱلْخِنزِيرِ وَمَآ أُهِلَّ لِغَيْرِ ٱللَّهِ بِهِۦ وَٱلْمُنْخَنِقَةُ وَٱلْمَوْقُوذَةُ وَٱلْمُتَرَدِّيَةُ وَٱلنَّطِيحَةُ وَمَآ أَكَلَ ٱلسَّبُعُ إِلَّا مَا ذَكَّيْتُمْ وَمَا ذُبِحَ عَلَى ٱلنُّصُبِ ﴾

---

[19] Hûd, v. 123.
[20] Le Discernement, v. 58.
[21] Ibrâhîm, v. 12.

« ***Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah...*** » jusqu'à la parole du Très-Haut : « ... ***[vous sont interdits aussi la bête] qu'on a immolée sur les pierres dressées...*** »[22]

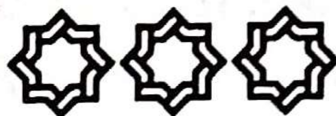
﴿ فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَٱنْحَرْ ۝٢ ﴾

« ***Accomplis la prière pour ton Seigneur et sacrifie.*** »[23]

﴿ قُلْ إِنَّ صَلَاتِى وَنُسُكِى وَمَحْيَاىَ

وَمَمَاتِى لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَالَمِينَ ۝١٦٢ ﴾

« ***Dis : "En vérité, ma prière, mes offrandes, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur des mondes".*** »[24]



[22] La Table Servie, v. 3.
[23] L'Abondance, v. 2.
[24] Les Bestiaux, v. 31.

Fait partie des genres de polythéisme, le fait de rendre licite ce qu'Allah a interdit et illicite ce qu'Il a permis, en croyant que c'est cela la vérité. Le Très-Haut dit au sujet des gens du Livre :

﴿ ٱتَّخَذُوٓاْ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلْمَسِيحَ ٱبْنَ مَرْيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعْبُدُوٓاْ إِلَٰهًا وَٰحِدًا ۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ سُبْحَٰنَهُۥ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٣١﴾ ﴾

« ***Ils ont pris leurs rabbins et leur moines, ainsi que le Messie fils de Marie, comme seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique, pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.*** »[25]

ᶜAdîy ibn Hâtim a demandé au Prophète [au sujet de ce verset] : « *Ô Messager d'Allah ! Ils ne les ont pas adorés !?* » Et le Messager de dire : « *Leurs moines et leurs rabbins n'ont-ils pas autorisé l'illicite et ils leur ont obéi ? Et n'ont-ils pas interdit le licite et ils les ont les suivis ?* »

---

[25] Le Repentir, v. 31.

L'autre de lui répondre : « Si. », et le Prophète répliqua : « C'est cela, les adorer. »[26]

Leurs rabbins et leurs moines sont leurs savants et les personnes [parmi eux] dévouées à l'adoration. Les gens du Livre les ont pris comme divinités en dehors d'Allah. Ils ne croient pas qu'ils sont des seigneurs tout puissants et les créateurs de l'univers, car ils disent : « Allah est notre Seigneur et Il est [aussi] le leur », mais ils ont obéi [à leurs moines et à leurs rabbins] en autorisant ce qu'Allah a interdit et en interdisant ce qu'Il a permis. Allah considère cela comme l'adoration d'un autre que Lui.

Alors, quiconque obéit à un savant ou à une personne pieuse ou à toute autre personne, qui interdit ce qu'Allah a rendu licite ou qui autorise ce qu'Il a interdit, tout en étant conscient de ses agissements, a alors pris cette personne comme divinité, tout comme ceux

---

26 Rapporté par l'imam Ahmad, At-Tirmidhî, Ibn Jarîr, et Ibn Kathîr qui le rapporte dans son *Tafsîr*, sans commenter le degré d'authenticité du hadith.

qui « ***ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah.*** »

D'autre part, des polythéistes ont dit au Prophète (ﷺ) : « *Ô Muhammad ! Qui a tué la bête trouvée morte ?* » *Il répondit : « Allah. » Et aux polythéistes de rétorquer : « Et comment rends-tu licite la bête que toi et tes compagnons tuez, et tu rends illicite celle tuée par Allah ? » Alors la parole d'Allah le Très-Haut fut révélée :*

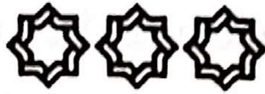
﴿ وَلَا تَأْكُلُوا مِمَّا لَمْ يُذْكَرِ اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ وَإِنَّهُ لَفِسْقٌ وَإِنَّ الشَّيَاطِينَ لَيُوحُونَ إِلَىٰ أَوْلِيَائِهِمْ لِيُجَادِلُوكُمْ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ (١٢١) ﴾

« ***Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce serait [assurément] une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de se disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs***[27]. »[28]

---

[27] Les Bestiaux, v. 121.

[28] Rapporté par At-Tirmidhî (3069), livre de l'exégèse du Coran. Au début de l'avènement de l'islam, les



Fait également partie du polythéisme, le fait de faire des retraites spirituelles (*Al-Iᶜtikâf*) auprès des tombes des prophètes, des Compagnons ou des gens du pouvoir, ou encore d'effectuer des pèlerinages dans l'optique de visiter ces tombes.

En effet, les gens connaissent la personne pieuse qui y est enterrée et ils la prennent pour une source de bénédictions. Tantôt, ils adressent leurs prières aux occupants de ces tombes, et les prennent pour intermédiaires entre eux et Allah [et c'est du polythéisme majeur (*Shirk Akbar*)] ; tantôt, ils prient Allah autour de ces tombes, et adressent à Allah leurs invocations [pensant que le lieu aura une incidence bénéfique]. Le Prophète (ﷺ)[29] a

---

polythéistes tentaient de semer le trouble dans le cœur des nouveaux convertis par des questions de ce genre.

[29] Ce symbole est une calligraphie qui signifie : « *Prière et salut d'Allah sur lui* » ; les musulmans se doivent de saluer le prophète Muhammad, selon l'injonction

définitivement barré la route à cette deuxième forme, car c'est le début du polythéisme.

On rapporte dans les deux recueils authentiques d'Al-Bukhârî et de Muslim, que le Prophète (ﷺ), au cours de la maladie qui précéda sa mort, dit : « *Allah a maudit les juifs ; ils ont pris les tombes de leurs saints comme lieux de prière* », mettant ainsi sa communauté en garde contre ces agissements. ᶜÂ'ishah (﵂) a rapporté : « *Si ce n'était à cause de cela, on aurait creusé sa tombe à l'extérieur de sa maison, mais l'on craignit qu'elle ne soit prise comme lieu de prière.* »[30]

---

coranique contenu dans le verset 56 de la sourate *les Coalisés.* Il existe aussi de nombreux hadiths qui incitent à le faire. La prière d'Allah n'est bien sûr pas comme celle de Ses serviteurs, mais, c'est, selon l'explication d'Abû Al-ᶜÂliya, l'éloge que fait Allah du Prophète auprès des anges. Et l'explication de Sufyân At-Thawrî de ce verset est que : « La prière d'Allah est une miséricorde, et la prière des anges est une demande de pardon [pour les croyants auprès d'Allah] » (Ibn Kathîr, *Tafsîr ul-Qur'ân il-ᶜAdhîm* : 3/668).

[30] Rapporté par Al-Bukhârî (1/444) dans le livre de la prière ; Muslim (531) dans le livre des mosquées.

Et le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ne prenez pas ma tombe comme lieu de fréquentation (ou de fête), mais faites les prières sur moi où que vous soyez, car elles me parviendront.* »[31]

Et le Prophète (ﷺ) a dit aussi : « *Allah a maudit les visiteuses des tombes, ainsi que les gens qui les prennent comme lieu de prière [et allument dessus des cierges].* »[32]

On rapporte dans *Al-Muwattâ* que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ô Seigneur ! Ne fais pas de ma tombe un monument que l'on adore.* »[33]

Et dans le Sahîh de Muslim, ᶜAlî (ﷺ) rapporte : « *Le Prophète (ﷺ) m'a envoyé [en mission] et m'a chargé de niveler toute tombe élevée, et d'effacer toute représentation.* »[34]

---

[31] Rapporté par Abû Dâwûd (2042, livres des rites du Pèlerinage.

[32] Rapporté par Abû Dâwûd (3236) dans le livre de obsèques ; At-Tirmidhî (320) dans le livre de la prière ; An-Nassâ'î (4/94-95) et Ibn Mâjah (1575) respectivement dans leur livre des obsèques.

[33] Rapporté par Mâlik ibn Anas dans son *Muwattâ* (85) dans le chapitre de la réduction de la prière en voyage.

[34] Rapporté par An-Nassâ'î (4/94), livre des obsèques.

Le Prophète (ﷺ) ordonna d'effacer toute représentation de personne défunte ainsi que de détruire toute statue élevée sur une tombe, car ce sont des moyens qui mènent au polythéisme.

Lorsque cUmar (رضي الله عنه) fut informé du fait que des gens se rendaient à l'arbre sous lequel le Prophète (ﷺ) avait conclu un pacte avec ses Compagnons, il ordonna de l'abattre.

D'autre part, Abû Mûssâ (رضي الله عنه) dépêcha un homme vers cUmar (رضي الله عنه) pour l'informer que la tombe de Daniel[35] était découverte. Cette tombe contenait des feuillets sur lesquels se trouvaient des prophéties, certaines concernant les musulmans. Mais les gens, lors des sécheresses, dévoilaient la tombe et ils obtenaient la pluie [prétendaient-ils]. Alors, cUmar envoya un homme à qui il ordonna de creuser pendant la journée treize tombes ; puis d'ensevelir la dépouille de Daniel pendant la

---

[35] Il est fait mention de Daniel dans *Sunan Al-Bayhaqî*, précisant qu'il est le premier envoyé d'Allah à avoir réclamé des témoins pour un cas d'adultère. Le degré d'authenticité n'est pas précisé.

nuit, dans l'une d'entre elles, afin que les gens ne sachent pas laquelle des tombes est la sienne. Sinon, ils auraient été tentés [de perpétuer les mêmes actes de polythéisme].

Le fait de prendre les tombes pour des lieux de prières - même si l'on ne construit pas par-dessus une mosquée - est parmi les choses qu'Allah et son Prophète ont interdites.

En effet, prendre des tombes pour lieu de prière et y construire des mosquées sont des actes défendus en islam, et rien de ce genre ne s'est produit du temps des Compagnons (*As-Sahâba*) et de ceux qui les ont suivis (*At-Tâbicîn*).

Alors que l'ami privilégié d'Allah (Ibrâhîm Al-Khalîl[36] - ﷺ) était enterré dans une grotte bien fermée, personne n'avait jamais tenté d'y pénétrer. Les Compagnons n'ont jamais effectué de voyage vers cette tombe ou vers toute autre tombe.

---

[36] Ibrâhîm est l'ami privilégié (ou proche) d'Allah. Voir les Femmes, v. 125 (traduction approximative) : « ... ***Et Allah avait pris Abraham pour ami privilégié.*** »

On rapporte dans les deux recueils authentiques d'Al-Bukhârî et de Muslim, que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il n'est permis de voyager (dans un but d'adoration) que vers trois mosquées : la mosquée Sacrée [de Mekka], la mosquée Al-Aqsâ [à Jérusalem], et cette mosquée-ci [la mienne, à Médine].* »[37]

Tous ceux parmi les Compagnons ou les Successeurs qui entreprenaient le voyage à la mosquée *Al-Aqsâ* n'y effectuaient que leurs prières et revenaient ensuite sans visiter la grotte d'Ibrâhîm, l'ami privilégié d'Allah - ﷺ - ou tout autre endroit. Cette grotte est restée bien fermée jusqu'au moment où les chrétiens ont occupé la Syrie à la fin du quatrième siècle de l'Hégire (9ème siècle de l'ère chrétienne). Ils la prirent pour église, et quand les musulmans reconquirent ces territoires, certains la prirent pour mosquée. Mais les hommes de sciences s'y opposèrent.

---

[37] Rapporté par Al-Bukhârî (1189), chapitre du mérite de la prière dans la Mosquée Sacrée de Mekka et la mosquée de Médine ; Muslim (3/541) commentaire d'An-Nawawî.

Ces lieux n'ont jamais été visités par les Pieux Prédécesseurs (*As-Salaf*), car ce sont des lieux [où l'on commet beaucoup d'actes] de polythéisme. C'est pourquoi on y trouve beaucoup de diables[38]. Plus d'un peut témoigner les avoir déjà vus sous une apparence humaine, [prétendant] leur révéler des secrets. Certains ont cru qu'ils étaient des hommes parmi les humains qui vivaient retirés. Cependant, ce sont des *Jinns*. Et le mot « homme » est aussi utilisé pour désigner les *Jinns*, comme dans le verset où le Très-Haut dit :

﴿ وَأَنَّهُۥ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ ٱلْإِنسِ يَعُوذُونَ

بِرِجَالٍ مِّنَ ٱلْجِنِّ فَزَادُوهُمْ رَهَقًا ۝٦ ﴾

« ***Or, il y avait parmi les humains, des hommes (des mâles) qui cherchaient protection auprès des hommes parmi les Jinns mais ils ne firent qu'accroître leur détresse.*** »[39]

---

[38] C'est-à-dire des *Jinns* mécréants qui éprouvent les gens par leurs mensonges.

[39] Les *Jinns*, v. 6.

Toutes ces superstitions et autres choses de ce genre qui se sont infiltrées dans l'islam, sont contraires à ce qu'Allah a révélé à Muhammad (ﷺ), c'est-à-dire l'unicité pure (*at-Tawhîd*), la revivification de la religion, et le rejet des voies du polythéisme qu'a ouvertes Satan.

Et c'est pour cette raison que ceux qui s'écartent le plus du *Tawhîd*, de la sincérité (*al-Ikhlâs*)[40], et de la connaissance de l'islam, sont ceux qui accordent le plus de respect à ces lieux de *Shirk*.

Par contre, ceux qui sont informés sur la tradition de Muhammad (ﷺ) (*as-Sunnah*) sont les plus proches du *Tawhîd* et de la sincérité.

De même, les gens ignorants sont les plus proches du polythéisme et de l'innovation (*al-Bid^cah*). C'est la raison pour laquelle on les rencontre encore plus dans la secte *Râfidha*[41],

---

40 *Al-Ikhlâs* pourrait se traduire par la pureté de l'intention, le dévouement à Allah et la sincérité que Lui voue le croyant dans tous ses actes.

41 Le mot *Râfidhah* (du verbe *Rafadha* : refuser) est souvent employé pour désigner les chiites ; c'est une des sectes qui refusent les trois premiers califes (Abû

car ils sont plus ignorants, plus polythéistes et plus innovateurs que les autres. Ils honorent leurs [soi-disant] lieux saints qui sont les tombes et autres, et abandonnent les mosquées. Et ils ne font pas la prière du vendredi, ni les prières quotidiennes en congrégation.

Quant à leurs « lieux saints », ils les honorent et vont même jusqu'à croire que leurs visites « pieuses » sont plus importantes que le pèlerinage à la Mecque.[42]

Or, plus la personne suit la religion de Muhammad (ﷺ), plus elle parfait son *Tawhîd* et sa sincérité. Par contre, plus la personne s'écarte de cette religion, plus sa pratique diminuera. Quand son éloignement sera devenu important, alors apparaîtront chez elle des actes de polythéisme et des innovations,

---

Bakr, ᶜUmar et ᶜUthmân) et les considère comme apostats, ainsi que nombre de Compagnons – qu'Allah nous préserve de cet égarement !

[42] Les chiites effectuent de nombreux pèlerinages à des tombeaux situés à Kerbala, Qum et d'autres villes d'Iran et d'Irak !!!

qu'on ne trouve pas chez celle qui est proche des enseignements du Prophète (ﷺ).

Cependant, Allah nous a ordonnés de Lui vouer le culte dans les mosquées, et c'est ce que l'on appelle « peupler » les mosquées.

Et Allah le Très-Haut dit :

﴿ إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ﴾

« ***Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour dernier..*** »[43], et Il n'a pas dit : « Ne peupleront les lieux de polythéisme. »

En ce qui concerne la construction des mosquées, n'importe qui peut le faire, pieux ou non. Le Prophète a dit (ﷺ) : « *Quiconque construit une mosquée pour Allah, Allah lui construit une maison au Paradis.* »[44]

---

[43] Le Repentir, v. 18. Le mot *ᶜAmara* signifie, dans son sens général, « construire », mais dans le verset, le verbe signifie « peupler » car le fait de construire des mosquées n'est pas réservé aux gens pieux. D'où la discussion qui s'en suit.

[44] Rapporté par Ibn Mâjah (737), livre des mosquées.

De plus, beaucoup des lieux de convergence [des polythéistes], et même la majorité de ces lieux sont des lieux au contenu mensonger, à l'exemple du monument au Caire où l'on prétend conserver la tête de Hussayn[45] (ﷺ), alors qu'elle n'a jamais été amenée jusque là.

Il en est de même pour le prétendu tombeau d'Alî dans l'état de Banî Buwayh. Al-Hâfizh (Ibn Hajr) et bien d'autres ont dit à ce propos : « C'est plutôt la tombe d'Al-Mughîrah ibn Shucba, tandis cAlî a été enterré au palais du gouvernement à Kûfa[46] ; Mucâwiyah a été enterré au palais du gouvernement de Damas, et cAmr ibn ul-cÂs a été enterré au palais du gouvernement au Caire, de peur que les *Khawârij*[47] ne le déterrent s'ils avaient été inhumés dans les cimetières.

---

45 Hussayn est l'un des deux fils d'Alî (le deuxième étant Hassan).

46 Ville qui se situe actuellement en Irak.

47 Secte détestable qui n'a eu de cesse de se rebeller, à la mort du Prophète ﷺ et tout au long de l'histoire, contre les califes et les dirigeants musulmans, faisant ainsi couler plus souvent le sang des musulmans que celui de leurs ennemis.

Règle no. 4

[Appliquer la Sunnah du Prophète]

Il faut noter que si ton oeuvre est juste (c'est-à-dire conforme à la *Sunnah*[48]), mais non vouée exclusivement à Allah, alors elle n'est pas agréée. De même, si elle est vouée exclusivement à Allah, mais n'est pas conforme à la *Sunnah,* alors, elle ne saurait être acceptée. Ainsi, elle doit être vouée exclusivement à Allah et juste, conforme à la *Sharîcah*[49] de Muhammad (ﷺ).

---

[48] *Sunnah* : tradition du Prophète ﷺ qui est constituée de ses caractéristiques physiques et morales, de ses faits et gestes, de ses paroles et son silence, car son silence devant une situation signifie son approbation.

[49] *Sharîcah* : ensemble des lois divines avec lesquels un prophète a été envoyé. Cet ensemble de lois est abrogé par la venue d'une nouvelle loi et la *Sharîcah* de Muhammad ﷺ abroge toutes celles qui ont précédées.

Ainsi, Allah - Gloire et pureté à Lui - a dit au sujet des savants, des gens pieux et des gens instruits parmi les gens du Livre :

﴿ قُلْ هَلْ نُنَبِّئُكُم بِٱلْأَخْسَرِينَ أَعْمَٰلًا ﴿١٠٣﴾ ٱلَّذِينَ ضَلَّ سَعْيُهُمْ
فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَهُمْ يَحْسَبُونَ أَنَّهُمْ يُحْسِنُونَ صُنْعًا ﴿١٠٤﴾ ﴾

« ***Dis : "Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont plus grands perdants en oeuvres ? ۞ Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginaient faire le bien".*** »[50]

Et Allah le Très-Haut dit :

﴿ وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ خَٰشِعَةٌ ﴿٢﴾ عَامِلَةٌ
نَّاصِبَةٌ ﴿٣﴾ تَصْلَىٰ نَارًا حَامِيَةً ﴿٤﴾ ﴾

« ***Ce jour-là, il y aura des visages humiliés ۞ Préoccupés, harassés ۞ Ils brûleront dans un feu ardent.*** »[51]

Ces versets ne concernent pas uniquement les gens du Livre mais toute personne qui fait

---

[50] La Caverne, v. 103, 104.

[51] L'Enveloppante, v. 2-4.

un effort dans le domaine d'une science, d'un travail ou d'une étude, et dont finalement l'effort n'est pas conforme à la *Sharcîah* de Muhammad (ﷺ). Par conséquent, cette personne se trouvera du nombre des perdants mentionnés par Allah dans Son Noble Livre, même si elle est douée d'intelligence et de sagacité, et qu'elle possède les qualités de l'ascétisme et du bon comportement. Ceci n'est pas une excuse valable et ne saurait ni lui procurer le bonheur (sur terre), ni l'épargner du châtiment (dans l'au-delà), sauf si elle se conforme au Livre d'Allah (le Coran) et à la *Sunnah*.

[...]

On rapporte dans le *Sahîh* d'Al-Bukhârî, par Abû Sacîd Al-Khudrîy (ﷺ) : « J'ai entendu l'Envoyé d'Allah s'exprimer ainsi : *"Il apparaîtra parmi vous des gens qui vous feront mépriser votre prière au vu de la leur, votre jeûne au vu du leur, vos oeuvres au vu des leurs ; ils réciteront le Coran sans qu'il ne dépasse leur*

gorge[52] *; ils traverseront la religion comme la flèche traverse le gibier. Si l'on regarde la pointe de la flèche, on ne voit rien. Si on regarde l'orifice, on ne voit rien. Si l'on regarde le pelage, on ne voit rien ; de sorte que l'on doute que la flèche ait été lancée". »*[53]

Dans le S̲ah̲îh̲ d'Al-Bukhârî également, [du hadith d'Alî] : « J'ai entendu le Prophète dire : *"A la fin des temps, viendront des gens jeunes, faibles d'esprit, qui répéteront les paroles du meilleur des hommes (le Prophète (ﷺ)), et qui traverseront l'islam comme la flèche traverse le gibier. Leur foi ne dépassera pas leurs gosiers. Où que vous rencontriez ces gens-là, tuez-les, car au Jour de la Résurrection, il y aura une récompense pour ceux qui les auront tués*[54]*."* »[55]

---

52 C'est-à-dire qu'ils récitent le Coran sans le comprendre. C'est la secte des *Khawârij* qui est décrite ici. Voir *Fath̲ ul-Bârî*, volume 12.

53 Rapporté par Al-Bukhârî (5058), livre des mérites du Coran.

54 Le jugement concernant les *Khawârij* est sévère car leur danger pour la communauté est grand. Le fait de les tuer n'est pas laissé à l'initiative personnelle, mais c'est une responsabilité qui incombe aux autorités.

Et le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il y aura à la fin des temps des menteurs qui rapporteront des hadiths que ni vos pères et ni vous-mêmes n'ont jamais entendu. Prenez garde qu'ils ne vous égarent et qu'ils ne vous séduisent.* »[56]

Et le Prophète (ﷺ) a dit : « *Tous les prophètes qu'Allah a envoyés parmi les communautés qui m'ont précédé, ont eu des disciples et des compagnons qui ont suivi leur tradition et se sont conformés à leurs ordres. Par la suite, ces communautés ont été succédées par des générations de gens qui disaient ce qu'ils ne faisaient pas, et qui faisaient ce que l'on ne leur avait pas ordonné de faire. Celui qui les combat de sa main est un croyant, celui qui les combat avec sa langue (par la désapprobation verbale) est un croyant et celui qui les combat dans son cœur (en détestant ce qu'ils font) est un croyant ; ceci est la dernière*

---

55 Rapporté par Al-Bukhârî (5057), livre des mérites du Coran ; Muslim (3/116) commentaire d'An-Nawawî, livre de la Zakât.

56 Rapporté par Muslim (1/65) commentaire d'An-Nawawî, selon Abû Hurayrah.

forme de combat après laquelle il n'y a plus de foi, même du poids d'un grain de moutarde. »[57]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Un groupe de ma communauté demeurera dans la vérité. Ni ceux qui les abandonneront, ni ceux qui les contrediront ne sauront leur nuire, jusqu'à ce qu'Allah donne Son ordre (le Jour du Jugement).* »[58]

Et le Prophète (ﷺ) a dit : « *Toute ma communauté ira au paradis sauf celui qui refuse* ». On lui demanda : « Ô Prophète ! Et qui est donc celui qui refuse ? », et au Prophète de dire : « *Quiconque m'obéit entrera au paradis, et quiconque me désobéit, aura refusé [d'y entrer].* »[59]

Ibn ᶜUmar rapporte du Prophète (ﷺ) qu'il a dit : « *Nul d'entre vous ne croira [vraiment]*

---

[57] Rapporté par Muslim (1/228) commentaire d'An-Nawawî, dans le livre de la foi, selon Ibn Masᶜûd.

[58] Rapporté par Al-Bukhârî (3641), livre des vertus ; Muslim (4/583) commentaire d'An-Nawawî, livre du pouvoir, selon Muᶜâwiyah.

[59] Rapporté par Al-Bukhârî (7280), livre de l'attachement ferme (au Coran et à la *Sunnah*), selon Abû Hurayrah.

jusqu'à ce que ses passions soient conformes à ce qui m'a été révélé. »[60]

C'est un devoir que de rechercher la science qu'Allah a révélée à Son Prophète (ﷺ) sous la forme du Livre (le Coran) et de la sagesse (la *Sunnah*), et d'en comprendre le sens comme l'ont compris les Compagnons (*as-Sahâba*), les Successeurs (*at-Tâbiᶜîn*) et tous ceux qui ont suivi leur voie. Tout ce dont les gens ont besoin a été clarifié par Allah et Son Prophète, sans qu'il n'y ait besoin d'en rajouter, et à plus forte raison, dans les fondement du *Tawhîd* et de la croyance.

Après avoir compris ce que le Prophète (ﷺ) a expliqué, on peut examiner ce que les gens ont dit et ce qu'ils ont voulu dire. Mais, on se doit d'examiner leurs paroles à la lumière du Coran, de la *Sunnah*, et de la raison saine, celle qui est en accord avec le Prophète (ﷺ), la juste balance avec le Coran, et c'est cela le chemin qui mène vers la guidée.

---

60 Rapporté par Al-Baghawî dans *Sharh us-Sunnah* (1/201). Hadith faible.

Quant au chemin de l'égarement, de l'innovation et de l'ignorance, c'est le contraire : c'est apporter des innovations basées sur les opinions des gens et leurs interprétations, puis de vouloir les justifier par des enseignements du Prophète (ﷺ). C'est aussi déformer le sens des mots et les interpréter pour les rendre en conformité avec les règles qu'ils ont inventées.

Ces gens-là, on les voit, sur une même question, s'appuyer sur ce que le Prophète (ﷺ) a rapporté, sans en retirer la guidée, mais plutôt ce qui leur convient, puis de s'en servir comme argument.

Quant à ce qui n'est pas conforme à leur vision, ils le transforment tout comme « ***ceux (les juifs) qui détournent les mots de leur sens*** »[61] ou ils l'interprètent comme « ***ceux qui ne connaissent du Livre que leurs aspirations*** »[62].

Beaucoup d'entre eux consultent l'explication du Coran et du Hadith pour y trouver

---

[61] (Traduction approximative de l') Extrait du verset 46, les Femmes ; voir aussi la Table Servie, v. 13 et 41.

[62] (Traduction approximative de l') Extrait du verset 78, la Vache.

ce qui coïncide avec leur vision des choses, et d'autres ne se soucient même pas de baser leur argumentation sur les textes, comme ceux parmi les juifs auxquels Allah a fait allusion dans le verset :

﴿ وَيَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿٧٥﴾ ﴾

« ... ***Ils profèrent des mensonges contre Allah alors qu'ils savent.*** »[63]

Puis, sont venus après eux, des gens qui, de bonne foi, ont cru à leurs paroles, et qui ont ainsi été pris de doutes. Allah le Très-Haut dit :

﴿ ٱلَّذِينَ أُورِثُوا۟ ٱلْكِتَـٰبَ مِنۢ بَعْدِهِمْ لَفِى شَكٍّ مِّنْهُ مُرِيبٍ ﴿١٤﴾ ﴾

« ... ***Ceux à qui le Livre a été donné en héritage après eux sont vraiment à ce sujet dans un doute troublant.*** »[64]

Et on rapporte dans les deux recueils authentiques d'Al-Bukhârî et de Muslim, que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Vous suivrez pas à pas le chemin de ceux qui vous ont précédés, même s'ils*

---

[63] La Famille d'Imrân, v. 75.

[64] La Consultation, v. 14.

vous conduisent jusqu'à un trou de lézard ». Alors nous dîmes: « Ô Envoyé d'Allah ! Sont-ils les juifs et les chrétiens ? » « *Eh bien, qui donc alors ?* », s'écria-t-il. »[65]

Ceci est la preuve que ce qu'Allah a reproché aux gens du Livre se manifestera dans cette communauté, parmi ceux qui cherchent à les imiter. C'est la vérité et on peut en témoigner (même de nos jours).

Allah le Très-Haut dit :

﴿ سَنُرِيهِمْ ءَايَـٰتِنَا فِى ٱلْـَٔافَاقِ وَفِىٓ أَنفُسِهِمْ حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُ ٱلْحَقُّ ۗ أَوَلَمْ يَكْفِ بِرَبِّكَ أَنَّهُۥ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ شَهِيدٌ ﴿٥٣﴾ ﴾

« ***Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est cela (le Coran), la vérité. Ne suffit-il pas que ton Seigneur soit témoin de toute chose ?*** »[66]

Quiconque médite sur ce qu'Allah a révélé à Son Prophète (ﷺ), réalisera qu'il s'est

[65] Rapporté par Al-Bukhârî (6/360) dans le récit des prophètes ; Muslim (2669), dans le livre de la science.
[66] Les Versets Détaillés, v. 53.

produit beaucoup de cas semblables. Donc, quiconque ajoute à la religion une chose que n'a le Prophète (ﷺ) pas faite, ni les Compagnons, ni ceux qui les ont suivis, sous-entend que la religion est incomplète.

Anas (ﷺ) rapporte que le messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Ne vous imposez pas des choses à vous-mêmes, sinon Allah vous imposera des choses. Les gens se sont imposés des choses à eux-mêmes, alors Allah leur a imposé des choses. Au sujet de leurs retraites dans des ermitages, Allah le Très-Haut a dit :*

﴿ وَرَهْبَانِيَّةً ٱبْتَدَعُوهَا مَا كَتَبْنَـٰهَا عَلَيْهِمْ ﴾

« **... Le monachisme qu'ils inventèrent, nous ne le leur avons nullement prescrit...** [67] »[68]

ᶜÂ'ishah - qu'Allah l'agrée - rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Pourquoi ces gens-là s'abstiennent-ils d'une chose que je fais moi-*

[67] Le Fer, v. 27.

[68] Rapporté par Abû Dâwûd (4904), livre du comportement. Hadith faible.

même ? Par Allah, je suis le plus savant d'entre eux et celui qui craint le plus Allah. »[69]

Anas Ibn Mâlik (ﷺ) a rapporté : « Trois personnes vinrent aux maisons des femmes du Prophète (ﷺ) se renseigner sur ses actes d'adoration. Une fois informés, ils eurent l'air de trouver cela peu et ils dirent : "Qui sommes-nous à côté du Prophète (ﷺ), à qui Allah a pardonné ses péchés passés et à venir ?" L'un d'eux décida : "En ce qui me concerne, je passerai toutes les nuits en prière et je ne dormirai point." A l'autre de dire : "Je jeûnerai continuellement et je ne romprai pas mon jeûne." Et au troisième d'ajouter : "Je m'écarterai des femmes ; Je ne me marierai plus." Quand le Prophète (ﷺ) apprit cela, il demanda : "*Est-ce vous qui avez dit ceci et cela ? Quant à moi, je jure par Allah, que je suis celui qui craint le plus Allah et le plus pieux d'entre vous ; cependant, je jeûne et je romps mon jeûne ; je prie une partie de la nuit et je dors pendant une partie,*

---

[69] *Rapporté par Al-Bukhârî (7301), livre de l'attachement ferme (au Coran et à la Sunnah).*

et j'épouse les femmes. Alors, quiconque s'écarte de ma Sunnah n'est pas des miens". »[70]

Le Prophète (ﷺ) a dit aussi : « *Vous êtes les mieux informés au sujet de votre vie mondaine ; tirez-en profit.* »[71]

cÂ'ishah rapporte que le Prophète (ﷺ) récita :

﴿ هُوَ ٱلَّذِيٓ أَنزَلَ عَلَيۡكَ ٱلۡكِتَٰبَ مِنۡهُ ءَايَٰتٞ
مُّحۡكَمَٰتٌ هُنَّ أُمُّ ٱلۡكِتَٰبِ وَأُخَرُ مُتَشَٰبِهَٰتٞۖ فَأَمَّا
ٱلَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمۡ زَيۡغٞ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَٰبَهَ مِنۡهُ ﴾

« ***C'est lui qui a fait descendre sur toi le Livre : il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque...*** »[72] Le Prophète

---

[70] Rapporté par Al-Bukhârî (5063), livre du mariage.
[71] Rapporté par Muslim (5/213), livre des mérites, commentaire d'An-Nawawî.
[72] La Famille d'Imrân, v. 7.

(ﷺ) dit : « *Si vous voyez ceux qui suivent plutôt les versets sujets à interprétation, et abandonnent les versets sans équivoque, ceux-là sont ceux qu'Allah a nommés les gens de l'égarement. Alors, prenez garde qu'ils ne vous égarent.* »[73]

Ibn ᶜUmar (ﷺ) a dit : « Je me suis retiré chez le Prophète (ﷺ) et celui-ci entendit la voix des deux hommes qui se disputait à propos d'un verset. Il sortit l'air fâché et dit : « *Certes, ceux qui vous ont précédés ont été anéantis par l'abondance de leurs questions et leurs divergences à l'égard de leurs prophètes. Ce que je vous ai ordonné, accomplissez-le dans la mesure de vos moyens, et ce que je vous ai défendu de faire, évitez-le.* »[74]

Et le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque fait revivre l'une de mes traditions tombée dans l'oubli après moi (ma mort), aura la récompense de tous ceux qui la pratiquent, sans que leurs récompenses*

---

[73] Rapporté par Al-Bukhârî (4547), livre de l'exégèse du Coran ; Muslim (5/522), commentaire d'An-Nawawî, livre de la science.

[74] Rapporté par Muslim (5/523), commentaire d'An-Nawawî, livre de la science.

ne soient diminuées. Et quiconque apporte une innovation, un égarement, que ni Allah ni Son messager n'agrée, supportera les péchés de tous ceux qui la pratiquent, sans rien diminuer de leur fardeau. »[75]

Dans les S̲ah̲îh̲ d'Al-Bukhârî et de Muslim, ᶜÂ'ishah rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque apporte à notre religion une nouveauté qui n'en fait pas partie, elle lui sera rejetée.* »[76]

ᶜUmar Ibn ul-Khattâb (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah a dit à ᶜÂ'ishah :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ فَرَّقُواْ دِينَهُمۡ وَكَانُواْ شِيَعًا ﴾

« ***Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes...*** »[77] *sont les innovateurs et ceux qui suivent leurs passions et ils font partie de cette communauté.* »[78]

---

[75] Rapporté par At-Tirmidhî (2677), livre de la science, qui le considère comme bon.

[76] Rapporté par Al-Bukhârî (3697), livre de la conciliation ; Muslim (4/312), commentaire d'An-Nawawî, livre des procès.

[77] Les Bestiaux, v. 159.

[78] Hadith faible. Voir *Tafsîr Ibn Kathîr*, 2/263.

Al-cIrbâdh ibn Sâriya (ﷺ) a dit : « Nous priâmes la prière de l'aube derrière le Prophète (ﷺ), puis il nous fit un prêche qui fit frémir les cœurs et couler les larmes. L'un de nous lui dit alors : "Ô Envoyé d'Allah, on dirait un sermon d'adieu. Fais-nous une (dernière) recommandation". Il répondit : *"Je vous recommande d'adorer Allah, d'écouter votre chef et de lui obéir, même s'il est un esclave abyssin. Certes, celui d'entre vous qui vivra, verra de nombreuses discordes. Il vous incombe donc de suivre ma voie et celle des califes bien guidés, qui guident vers le bien après moi. Accrochez-vous y de toutes vos forces et gardez-vous des innovations religieuses, car toute innovation est un égarement"*. »[79]

cAbdullah Ibn cUmar (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les Fils d'Israël se sont divisés en soixante-douze sectes ; cette communauté se divisera en soixante-treize sectes. Toutes iront en enfer sauf une.* » Ils dirent : "Laquelle, ô

[79] Rapporté par Abû Dâwûd et At-Tirmidhî (3676), livre de la science ; celui-ci considère ce hadith comme authentique ; *Musnad ul-Imâm Ahmad* (4/126-127).

Messager d'Allah ?" Il répliqua : "*Ce sont ceux qui oeuvrent dans la voie sur laquelle je me trouve, moi et mes Compagnons".»*[80]

ᶜAbdullah Ibn Masᶜûd (ﷺ), a dit : « *Certes, la meilleure des paroles est le Livre d'Allah ; et le meilleur guide est Muhammad (ﷺ) ; et la pire des choses est l'innovation en religion.* »[81]

Abû Mukhtâr At-Tâ'î rapporte d'Ibn Akhî Al-Hârith Al-Aᶜwar : « Je passai près de la mosquée, lorsque je vis des gens engagés dans une discussion. J'entrai chez ᶜAli (ﷺ) et je l'en informai : "Ô Chef des croyants ! As-tu remarqué que les gens sont rentrés dans les polémiques ?" Il dit : "L'ont-ils déjà fait ?" "Oui", dis-je. Il dit : "J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : "*Certes, les polémiques seront une source de division*". Je lui ai alors demandé : "Quelle est la solution, ô Messager d'Allah ?" Il dit : "*Le Livre d'Allah contient les renseignements de ce qui s'est passé et de ce qui va se passer,*

---

[80] Rapporté par At-Tirmidhî (2641), livre de la science.

[81] Rapporté par Muslim selon Jâbir (2/517), commentaire d'An-Nawawî, chapitre du sermon du Prophète ﷺ le vendredi.

ainsi que le manière de juger entre vous. C'est le Livre qui tranche entre le vrai et le faux, et non point une plaisanterie frivole. Quiconque se montre arrogant et l'abandonne, Allah le brisera. Et quiconque cherche un autre guide en dehors de lui, Allah l'égarera, car c'est cela, le câble solide d'Allah, le rappel sage et le chemin droit. Les passions ne sauraient emporter celui qui s'y conforme, et les langues ne sauraient en faire une confusion. Les savants n'en seront jamais rassasiés. C'est le Livre qui ne s'use pas à force d'être répété. Le Livre dont les miracles ne prendront jamais fin. Et c'est le Livre au sujet duquel les Jinns ne cesseront de dire quand ils l'entendent :

﴿ إِنَّا سَمِعْنَا قُرْءَانًا عَجَبًا ۝١ يَهْدِيٓ إِلَى ٱلرُّشْدِ ﴾

« **... Nous avons certes entendu une lecture (le Coran) merveilleuse, qui guide vers la droiture...** »[82] *Celui qui s'exprime par lui a dit la vérité, et celui qui le met en pratique sera*

---

[82] Les *Jinns*, v. 1-2.

récompensé, tout comme celui qui invite les gens à le suivre sera guidé sur le droit chemin. »[83]

L'expression « *Les passions ne sauraient emporter celui qui s'y conforme* » signifie que celui qui s'y conforme ne peut pas devenir, à cause de lui, un innovateur, un égaré.

Et l'expression « *Les langues ne sauraient en faire une confusion* » signifie qu'une autre parole ne saurait s'y mêler de sorte que la vérité se confonde avec le mensonge. Le Très-Haut a dit :

﴿ إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا ٱلذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُۥ لَحَٰفِظُونَ ۝٩ ﴾

« En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien. »[84]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Certes, la religion au début était étrange ; et elle redeviendra étrange comme elle a débuté. Heureux sont les "étrangers"*

---

[83] Rapporté par At-Tirmidhî (2906), livre des mérites du Coran : hadith faible. Voir *Tuhfat ul-Ahwadhî*, 8/3070.
[84] Al-Hijr, v. 9.

qui répareront ce que les gens ont gâté de ma Sunnah après ma mort. »[85]

Abû Hurayrah (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque appliquera ma Sunnah lorsque ma communauté sera dépravée aura la récompense de cent martyrs.* »

Et Abû Hurayrah rapporte aussi que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Vous vivez des temps où celui d'entre vous qui abandonne dix choses qu'Allah a ordonnées verra sa perte. [Puis, il viendra un temps où celui qui appliquera dix choses de ce qu'Allah a recommandé sera sauvé.]* »[86]

ʿAbdullah Ibn Masʿûd (رضي الله عنه) a dit : « Le Prophète (ﷺ) traça une ligne sur le sol puis, il dit : *"Ceci est la voie d'Allah"*, puis il traça des lignes à droite et à gauche de la première et dit : *"Ceux-ci sont des sentiers et à chaque sentier*

---

[85] Rapporté par At-Tirmidhî (2630), livre de la foi, selon Talha, selon son père, selon son grand-père.

[86] Rapporté par At-Tirmidhî (2267), livre des troubles. Hadith faible, mais il existe, pour la portion entre crochets, un hadith avec un sens approchant, rapporté par l'imam Ahmad, dont la chaîne de rapporteurs est interrompue. Voir *Majma' uz-Zawâ'id* (1/127).

se trouve un Satan qui appelle à le suivre [et à dévier du chemin d'Allah]." Et il récita :

﴿ وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِي مُسْتَقِيمًا فَٱتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ ٱلسُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِۦ ۚ ذَٰلِكُمْ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١٥٣﴾ ﴾

« ***Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété***[87]. »[88]

Abû Hurayrah rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Le Coran a été révélé dans cinq domaines : le licite, l'illicite, les versets sans équivoque, les versets qui sont sujets à interprétation et les récits. Autorisez donc le licite et interdisez l'illicite, appliquez les versets sans équivoque, croyez aux versets sujets à interprétation et méditez sur les récits.* »

---

[87] Les Bestiaux, v. 153.
[88] *Musnad ul-Imâm Ahmad* (4131).

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les choses se divisent en trois catégories : l'une dont l'égarement est clair, écartez-vous en. L'autre dont la droiture est claire, suivez-la. Et la dernière qui fait l'objet de divergence de point de vue, alors, remettez-vous en à Allah le Très-Haut.* »[89]

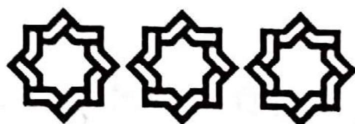
Dans les deux recueils authentiques d'Al-Bukhârî et de Muslim, Abû Mûssâ rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Le croyant qui lit le Coran est comme le cédrat (fruit au parfum de citronnelle) dont le goût est agréable et le parfum aussi. Le croyant qui ne lit pas le Coran est comme une datte dont le goût est agréable et qui n'a pas de parfum. L'hypocrite qui lit le Coran est comme le myrte dont le parfum est agréable et la saveur amère. L'hypocrite qui ne récite pas le Coran est comme la coloquinte dont la saveur est amère et qui n'a pas de parfum.* »[90]

---

[89] Rapporté par Ibn ᶜAbdul-Barr dans *Jâmiᶜu Bayân il-ᶜIlm* (2/24).

[90] Rapporté par Al-Bukhârî (7560), livre du *Tawhîd* ; Muslim (2/451), commentaire d'An-Nawawî, chapitre du mérite de celui qui mémorise le Coran. Dans une

Il est alors clair qu'il y a parmi les lecteurs du Coran des croyants et des hypocrites.[91]



autre version du hadith, on trouve « des débauchés » à la place des « hypocrites ».

[91] Les hypocrites sont ceux qui sont musulmans seulement en apparence, mais qui, au fond d'eux, sont mécréants.

Ce hadith renvoie au début du chapitre où l'auteur explique que les œuvres agréées par Allah sont celles qui réunissent deux conditions : la sincérité et le dévouement exclusif pour Allah, et la conformité à la *Sunnah* du Prophète ﷺ. Les hypocrites font des actes conformes à la *Sunnah,* mais qui ne sont pas voués à Allah ; cela ne leur sera donc d'aucune utilité.

Ibn Battâl dit : « La signification de ce chapitre est que la lecture (du Coran) de l'hypocrite ou du débauché ne monte pas jusqu'à Allah, et ne lui est pas comptée ; ce qui est compté (comme bonne œuvre) est ce qui est accompli pour Allah sincèrement, dans le but de se rapprocher de Lui. » Voir *Fath ul-Bârî,* 13/655.

CONCLUSION

Le bonheur des premières générations et celui des dernières se trouvent dans le fait de suivre les messagers d'Allah ; il est donc clair que les gens qui méritent le plus ce bonheur, sont ceux qui sont les plus instruits sur leurs enseignements et ceux qui les suivent le plus rigoureusement.

Ceux qui connaissent les paroles des messagers et leurs actes, puis les suivent sont ceux qui goûtent le bonheur à toute époque et en tout lieu. Ils sont le groupe sauvé de chaque communauté. Ce sont eux les *gens de la Sunnah et du Hadith* de cette communauté.

Les messagers ont clairement annoncé le message. Muhammad (ﷺ) est le dernier des messagers à qui Allah a révélé Son Livre, le Coran, qui confirme et prédomine en même temps sur les livres qui le précédent. Le Coran prédomine sur tous les autres livres. Le

Prophète (ﷺ) a élucidé le message de la manière la plus claire, la plus complète et la plus parachevée.

Il (ﷺ) est le meilleur des conseillers parmi les serviteurs d'Allah ; il est compatissant et miséricordieux envers les croyants. Il a accompli sa mission, a remis le dépôt (le Message), a combattu dans le sentier d'Allah, et a adoré Allah jusqu'à ce que lui vînt la vérité évidente (la mort). C'est l'être le plus heureux, celui qui recevra le plus de bienfaits et celui qui atteindra le plus haut degré (dans l'au-delà). C'est l'être qui a suivi [le plus strictement les ordres d'Allah] et celui dont la science et les actes étaient les plus conformes [aux commandements d'Allah].

Et Allah - Gloire et pureté à Lui - est le Plus Savant [et la prière et la paix d'Allah sont sur le Prophète Muhammad].

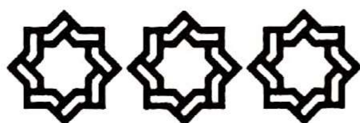
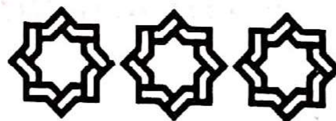


Table des Matières



مايتميز به المسلم عن المشرك

للشيخ محمد بن عبدالوهاب

باللغة الفرنسية

« C'est un devoir que de rechercher la science qu'Allah a révélée à Son Prophète (ﷺ) sous la forme du Livre (le Coran) et de la sagesse (la Sunnah*), et d'en comprendre le sens comme l'ont compris les Compagnons* (as-Sahâba)*, les Successeurs* (at-Tâbi'în) *et tous ceux qui ont suivi leur voie. Tout ce dont les gens ont besoin a été clarifié par Allah et Son Prophète, sans qu'il n'y ait besoin d'en rajouter, et à plus forte raison, dans les fondements du* Tawhîd *et de la croyance.* [...]

Ceux qui connaissent les paroles des messagers et leurs actes, puis les suivent sont ceux qui goûtent le bonheur à toute époque et en tout lieu. Ils sont le groupe sauvé de chaque communauté. Ce sont eux les gens de la Sunnah *et du* Hadith *de cette communauté. »*

Cheikh Muhammad Ibn 'Abdul-Wahhâb
(1703-1792)

ISBN 9960-36-919-5 Prix public € 3,00

Editions Anas

P.O. Box 325131 - Riyadh 11371 Arabie Saoudite
Tel. +966 (0)55203175 - Fax +966 (0)1- 4938066
www.edanas.online.fr ■ e-mail : editionsanas@hotmail.com